



Ville de Mèze

N° 265

ARRÊTE MUNICIPAL

DEMANAGEMENT RUE DES CAVES ANTIQUES

Le Maire de la ville de MEZE,

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,

VU, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25

VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

VU, la demande sollicitée par M. JACOT Nicolas, demeurant 10 rue des Caves Antiques à MEZE,

Considérant, qu'il est nécessaire, en raison du déménagement 10 rue des Caves Antiques, mardi 23 mai 2023, de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement des opérations et d'éviter tout risque d'accident.

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement est interdit et réservé aux véhicules du permissionnaire, sur 3 places de parking, face au n° 13 rue des Caves Antiques, mardi 23 mai 2023 de 07h00 à 20h00.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place 48 heures avant minimum par M. JACOT Nicolas, demeurant 10 rue des Caves Antiques à MEZE, pour permettre l'application de cette mesure.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché 48 heures avant minimum conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de service de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 17 mai 2023.

Le Maire

Thierry BAEZA.

